



Département
de l'Ain

Commune de **BRESSOLLES**

Modification n° 1

**Orientations d'aménagement
et de programmation**

5

Approuvé le : 19.01.1989
Révision n° 1 approuvée le : 04.08.1995
Révision n° 2 prescrite le : 30.03.2009
Révision n° 2 approuvée le : 13.03.2014

Les orientations d'aménagement et de programmation concernent :

- La diversification de l'offre en logements ;
- L'assainissement des eaux usées de la zone 2AU ;
- Les schémas d'aménagement ;
- La création d'un cheminement modes doux le long de la RD 84b entre le Sud du village et la limite communale avec Dagneux.

Diversification de l'offre en logements

La Municipalité souhaite que le développement du village s'accompagne de la production d'un habitat diversifié favorisant la mixité sociale et celle des typologies d'habitat.

A cette fin, la densité moyenne de tous les programmes de plus de deux logements doit être d'au moins quinze logements à l'hectare dans les zones UA, UB, UC et, lors de leur ouverture à l'urbanisation, 2AU.

La Municipalité souhaite que ces dispositions assurent la production d'une part importante de petits collectifs et/ou de logements individuels groupés.

Rappels

Extrait des articles 2 du règlement des zones UA, UB, UC

Au titre de l'article L 123-1-5 16° du code de l'urbanisme tel qu'il existe à la date d'approbation du plan local d'urbanisme, tous les programmes de plus de trois logements, y compris dans les constructions existantes, doivent comporter au moins 25 % de logements sociaux.

Extrait de l'article 2 du règlement de la zone 2AU

Lors de l'ouverture à l'urbanisation de la zone, au titre de l'article L 123-1-5 16° du code de l'urbanisme tel qu'il existe à la date d'approbation du plan local d'urbanisme, tous les programmes de logements devront comporter au moins 25 % de logements sociaux.

Assainissement des eaux usées de la zone 2AU

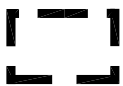
Rappel

Extrait de l'article 2 du règlement de la zone 2AU

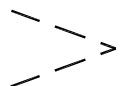
La zone ne pourra être ouverte à l'urbanisation que lorsque les équipements de traitement des eaux usées auront une capacité suffisante pour traiter ses effluents.

Schémas d'aménagement

Les trois schémas d'aménagement suivants ont pour objectif de favoriser une urbanisation cohérente et intégrée dans son environnement.



Périmètre du schéma d'aménagement



Cône de vue sur le vallon du Cottey



Orientation préférentielle des faitâges



Accès



Véhicules et modes doux
(piétons, cyclistes)



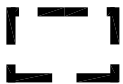
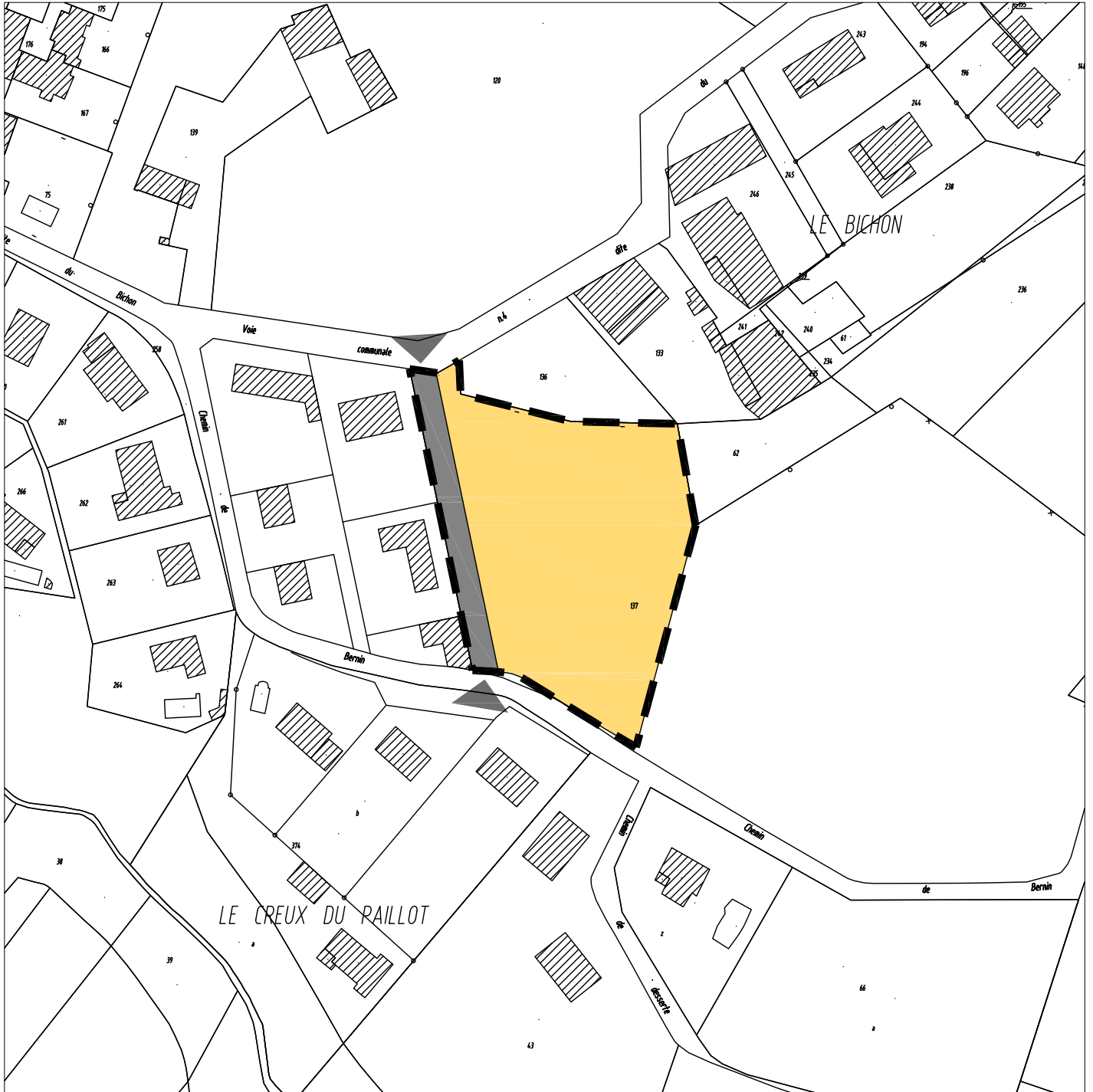
Espace commun



Modes doux et passage des engins agricoles



Localisation préférentielle des logements
individuels groupés et/ou sous forme
de petits collectifs



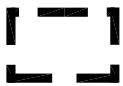
Périmètre du schéma d'aménagement



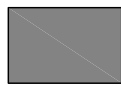
Véhicules et modes doux (piétons, cyclistes)



Accès



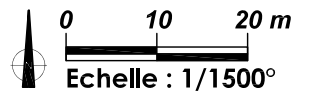
Périmètre du schéma d'aménagement



Véhicules et modes doux
(piétons, cyclistes)



Accès



Création d'un cheminement modes doux le long de la RD 84b entre le Sud du village et la limite communale avec Dagneux

Ce mode doux s'inscrit dans l'objectif de développement des modes de déplacements alternatifs à l'automobile promu par le SCOT. Il est projeté le long de la RD 84b dans sa portion située entre le Chemin de Marigneux à Dagneux et l'entrée Sud du village de Bressolles, au niveau du trottoir existant devant le cimetière.

La RD 84b est l'une des deux principales voies de circulation entre la commune de Bressolles et les communes environnantes. Pour les piétons et cyclistes, elle constitue la liaison la plus courte vers les villages de Dagneux et Montluel, notamment pour accéder :

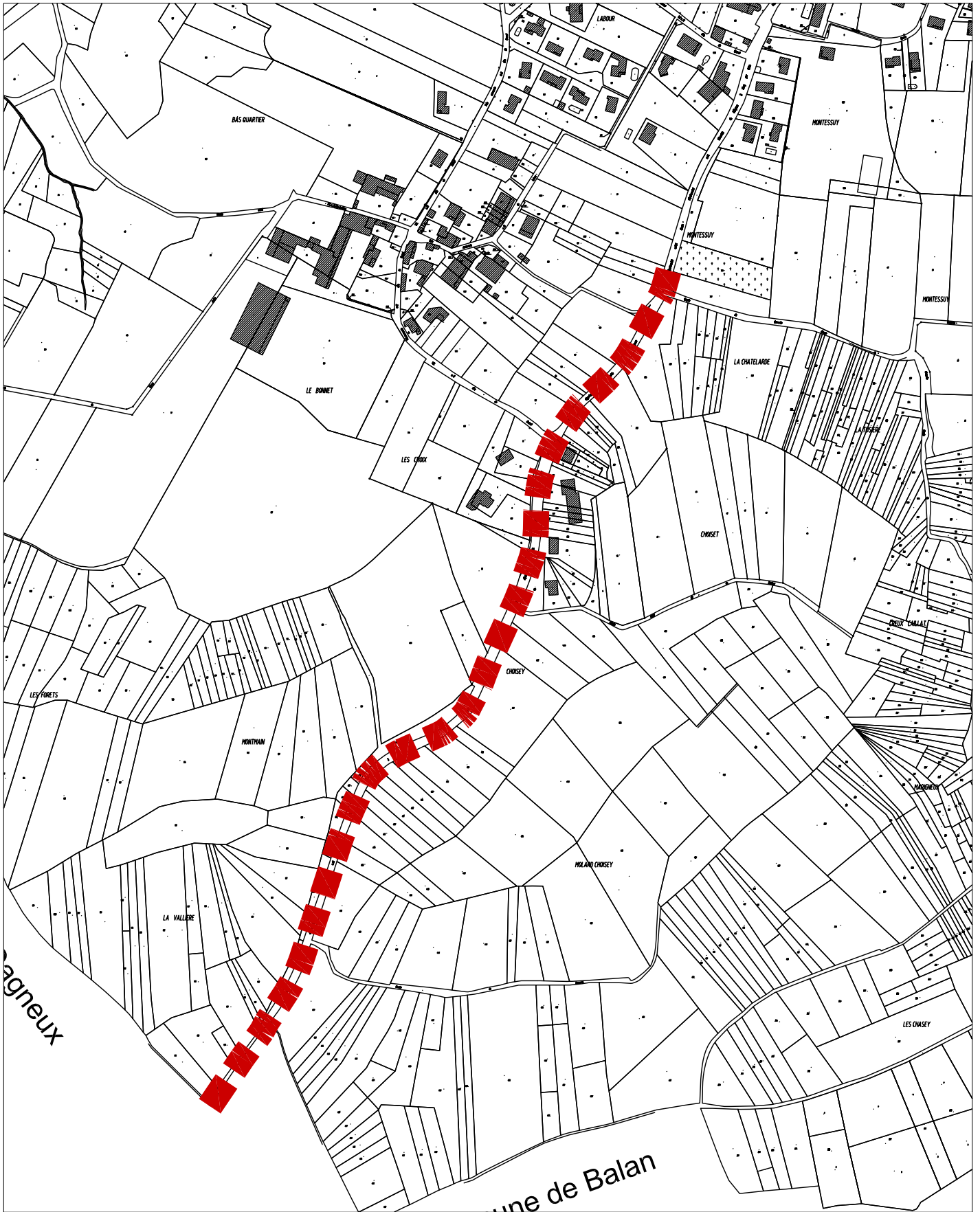
- à leurs services et commerces ;
- au collège Marcel Aymé qui accueille une quarantaine d'enfants résidents à Bressolles ;
- aux arrêts de cars situés sur la RD 1084 et à la gare SNCF de Montluel.

La création d'un cheminement modes doux le long de cette portion de la RD 84b a pour objectifs de :

- Sécuriser la circulation piétonne
Actuellement, des piétons et cyclistes empruntent cette portion malgré l'importante circulation automobile et la mauvaise visibilité induite par les courbes et les talus, sources d'insécurité pour ces derniers.
- Proposer une alternative aux parents qui déposent ou récupèrent leurs enfants au collège en voiture

Ce cheminement modes doux incitera davantage de parents à laisser leurs enfants se rendre au collège à pied plutôt que de les accompagner en voiture, ce qui favoriserait la santé des collégiens et réduirait l'usage de la voiture pour ces petits trajets.

- Compléter l'offre d'itinéraire de promenade
Le village de Bressolles présente un intérêt touristique avec la route des fours et un centre village animé par un restaurant. Ce cheminement modes doux permettra de relier les itinéraires piétonniers qui existent autour du village à ceux de Dagneux et Montluel, et ainsi d'améliorer l'offre d'itinéraires de randonnée.



 Cheminement modes doux le long de la RD 84b

